

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 26 novembre 1970

La séance est ouverte à 2 heures.

NOUVEAUX DÉPUTÉS

[Français]

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que le greffier a reçu du directeur général des élections les certificats de l'élection de M. Léopold Corriveau, député de la circonscription électorale de Frontenac, et de M. Maurice Dupras, député de la circonscription électorale de Labelle.

* * *

PRÉSENTATION DE NOUVEAUX DÉPUTÉS

M. Léopold Corriveau, député de la circonscription électorale de Frontenac, est présenté par le très honorable P. E. Trudeau et l'honorable Jean Marchand.

M. Maurice Dupras, député de la circonscription électorale de Labelle, est présenté par le très honorable P. E. Trudeau et l'honorable Jean Marchand.

* * *

• (2.10 p.m.)

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. DOUGLAS (NANAÏMO-COWICHAN-LES ÎLES)—TENEUR D'UN ARTICLE ÉMANANT DE LA PRESSE CANADIENNE

[Traduction]

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je voudrais soulever la question de privilège à la suite d'un article paru dans le *Citizen* d'Ottawa hier soir, 25 novembre, émanant de la *Presse canadienne*. L'avant-dernier paragraphe de l'article se lit comme suit:

Le leader du nouveau parti démocratique a crié que le libéral ontarien était «un sacré mauvais défenseur de la nation canadienne».

Je tiens à bien préciser que je n'ai rien dit de tel, ni pendant le discours du député de Hamilton-Wentworth, ni à aucun autre moment du débat.

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

M. A. D. Hales (Wellington): J'ai l'honneur de présenter le 1^{er} rapport du comité permanent des comptes publics.

M. Bruce S. Beer (Peel-Dufferin-Simcoe): J'ai l'honneur de présenter le 1^{er} rapport du comité permanent de l'agriculture.

M. H. Chappell (Peel-sud): J'ai l'honneur de présenter le 1^{er} rapport du comité spécial des dépenses électorales.

[Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux Procès-verbaux de ce jour.]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DÉPÔT D'UN RAPPORT SUPPLÉMENTAIRE RELATIF À L'AIDE CANADIENNE AU PAKISTAN ORIENTAL

[Français]

M. André Ouellet (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de déposer un rapport supplémentaire concernant les secours d'urgence offerts par le gouvernement canadien aux sinistrés du cyclone et du raz-de-marée qui se sont abattus sur le Pakistan oriental.

* * *

LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE CANADIENNE

MODIFICATION TENDANT À PROTÉGER L'APPARTENANCE CANADIENNE

[Traduction]

M. Frank Howard (Skeena) demande à présenter le bill C-199, modifiant la loi sur la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne.

M. l'Orateur: Avant de demander à la Chambre si le député est autorisé à présenter sa motion, je voudrais signaler qu'il vient seulement de déposer un exemplaire du bill. Je ne l'ai pas examiné, mais il y a lieu de supposer, dans le cas du député, que son bill est conforme à la procédure. Comme il doit être examiné de toute façon par l'Orateur, je vais mettre la motion en discussion. La Chambre consent-elle à ce que le député présente son bill?

Des voix: Expliquez-vous.

M. Howard (Skeena): Étant donné la façon d'agir du parti libéral en fin de semaine, ce bill pourrait peut-être porter le sous-titre suivant: «Distribuez de l'argent au lieu de parler.»

La loi sur la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne a été adoptée en vue «de favoriser et d'encourager le développement d'une industrie du long métrage au Canada». Pourtant, rien n'est prévu dans la loi pour garder l'industrie au Canada. Autrement dit, elle ne contient aucune mesure de protection contre la mainmise étrangère. Je crois savoir qu'en ce moment des intérêts étrangers cherchent à s'emparer de l'industrie du long métrage qui a été subventionnée et aidée par le contribuable canadien grâce aux fonds confiés à la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne.

Le bill dont nous sommes saisis tend à modifier l'article pertinent de la loi afin d'assurer que l'industrie du film reste en mains canadiennes; il tend à promouvoir le canadienisme.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)